



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E26960

VALABLE JUSQU'AU 16/10/2026

ÉDITÉ LE

20/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/02/1970

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 70B10

Siret : 677 080 103 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4029711

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1231476

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1231476

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ANDLAUER SAS

39 RUE DE LA GARE
67560 ROSHEIM

Téléphone : 03 88 50 42 07

Portable :

Site Internet :

E-mail : accueil@andlauersas.fr

Responsabilité légale :
ANDLAUER BENOIT PRÉSIDENT / ANDLAUER BERTRAND DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 03 88 50 74 05

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/12/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	07/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/12/2023
o Chaudière bois	07/12/2023
o Poêle ou insert bois	07/12/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	07/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/12/2023
o Ventilation mécanique	07/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.